

COMPTE-RENDU DES AFFAIRES TRAITÉES PAR LE MAIRE, GRÂCE AUX DÉLÉGATIONS

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, je vais vous faire passer le registre des délégations que vous m'avez données, en vertu de la loi de DECEMBRE 1970.

Voici le compte-rendu des opérations effectuées à ce jour :

ARRETE N°486, en date du 21 mai 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Max MATHURIN. - Montant du marché : 33 017,23 F (TRENTÉ TROIS MILLE DIX SEPT FRANCS VINGT-TROIS CENTIMES).

ARRETE N°487, en date du 21 mai 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la SBE. - Montant du marché : 15 067,20 F (QUINZE MILLE SOIXANTE SEPT FRANCS VINGT CENTIMES).

ARRETE N°488, en date du 21 mai 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et les Ravaleurs de Saint-Denis. Montant du marché : 31 975,60 F (TRENTÉ ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUINZE FRANCS SOIXANTE CENTIMES).

ARRETE N°489, en date du 21 mai 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Charles HOAREAU. - Montant du marché : 32 201,63 F (TRENTÉ DEUX MILLE DEUX CENT UN FRANCS SOIXANTE TROIS CENTIMES).

ARRETE N°490, en date du 21 mai 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la SITRAL. - Montant du marché : 65 068,24 F (SOIXANTE CINQ MILLE SOIXANTE HUIT FRANCS VINGT QUATRE CENTIMES).

ARRETE N°494, en date du 23 mai 1975, pour paiement d'honoraires à Maître GALLAND dans l'affaire Société Moril FONTAINE contre Commune de Saint-Denis. - Montant des honoraires : 2 000 F (DEUX MILLE FRANCS).

ARRETE N°495, en date du 23 mai 1975, pour la passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM). - Montant de la convention : 60 630 F (SOIXANTE MILLE SIX CENT TRENTÉ FRANCS).

ARRETE N°497, en date du 26 mai 1975, relatif au paiement à Maîtres MAS et POPINEAU d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à Madame Olivier MANES. - Montant de la note : 4 500,36 F (QUATRE MILLE CINQ CENT FRANCS TRENTÉ SIX CENTIMES).

ARRETE N°507, en date du 25 juin 1975, portant paiement des communications pour différents postes téléphoniques de la Ville de Saint-Denis. - Montant de la dépense : 296,50 F (DEUX CENT QUATRE VINGT SEIZE FRANCS CINQUANTE CENTIMES).

ARRETE N°508, en date du 25 juin 1975, portant abandon, à titre gracieux, d'une concession dans le nouveau Cimetière de l'Est. - Montant de la concession : 960 F (NEUF CENT SOIXANTE FRANCS).

ARRETE N°509, en date du 25 juin 1975, relatif à la passation d'un contrat de location d'un immeuble pour les besoins des services communaux (logement du Concierge). - Montant du loyer : 1 200 F (MILLE DEUX CENT FRANCS).

ARRETE N°511, en date du 7 juillet 1975, pour la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur HOARAU Boniface Antoine. Montant du loyer : 700 F (SEPT CENT FRANCS).

ARRETE N°512, en date du 7 juillet 1975, portant passation d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le Cabinet d'Etudes G. AUDRY et J. GARDINIER. - Montant des honoraires : 8 006,68 F (HUIT MILLE SIX FRANCS SOIXANTE HUIT CENTIMES).

ARRETE N°514, en date du 8 juillet 1975, relatif à la passation d'un contrat de location d'un immeuble pour les besoins des services communaux. - Montant du loyer : 113,20 F (CENT TREIZE FRANCS VINGT CENTIMES).

ARRETE N°515, en date du 8 juillet 1975, portant paiement de la prime d'assurance et d'une extension de garantie du 1er janvier au 31 décembre 1975 de divers véhicules communaux. - Montant de la dépense : 45 648,05 F (QUARANTE CINQ MILLE SIX CENT QUARANTE HUIT FRANCS CINQ CENTIMES).

ARRETE N°516, en date du 8 juillet 1975, portant paiement d'avenant d'assurance pour extension de garantie sur différents véhicules communaux. - Montant de la dépense : 7 731,05 F (SEPT MILLE SEPT CENT TRENTE ET UN FRANCS CINQ CENTIMES).

ARRETE N°517, en date du 9 juillet 1975, relatif au paiement à Maîtres MAS et POPINEAU d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant au Dr LOVISI. - Montant des honoraires : 2 587,80 F (DEUX MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS QUATRE VINGT CENTIMES).

ARRETE N°523, en date du 18 juillet 1975, mettant fin au bail passé avec Monsieur Jean-Baptiste PAYET.

ARRETE N°524, en date du 18 juillet 1975, relatif au paiement à Maîtres MACE, ZAMPIERO et ADOLFINI-SMADJA, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à la Société VERTS-PRES; Montant des honoraires : 3 773,17 F (TROIS MILLE SEPT CENT SOIXANTE TREIZE FRANCS DIX SEPT CENTIMES).

ARRETE N°525, en date du 18 juillet 1975, relatif au paiement à Maîtres MACE, ZAMPIERO et ADOLFINI-SMADJA, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte concernant l'échange d'un terrain entre Madame ROCHE et la Commune de Saint-Denis. - Montant des honoraires : 634,50 F (SIX CENT TRENTE QUATRE FRANCS CINQUANTE CENTIMES).

ARRETE N°527, en date du 23 juillet 1975, relatif au paiement à Maîtres MAS et POPINEAU d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant aux Consorts GAUD. - Montant des honoraires : 4 556,60 F (QUATRE MILLE CINQ CENT CINQUANTE SIX FRANCS SOIXANTE CENTIMES).

ARRETE N°528, en date du 23 juillet 1975, relatif au paiement à Maîtres MAS et POPINEAU d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant aux Consorts PETERS-LENEPVEU; - Montant des honoraires : 10 812,70 F (DIX MILLE HUIT CENT DOUZE FRANCS SOIXANTE DIX CENTIMES).

ARRETE N°529, en date du 25 juillet 1975, pour un contrat de service concernant la location d'une machine : perforatrice-Vérificatrice-Imprimante K 212/3 entre la Commune de Saint-Denis et Honeywell-Bull pour la période du 1er octobre au 31 Septembre 1980. - Montant du loyer : 14 850 F/ans (QUATORZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE FRANCS).

ARRETE N°532, en date du 28 juillet 1975, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Equipement. - Montant des honoraires : 5 300 F (CINQ MILLE TROIS CENT FRANCS).

ARRETE N°533, en date du 28 juillet 1975, portant passation d'une convention avec la Direction Départementale de l'Équipement. - Montant des honoraires : 2 400 F (DEUX MILLE QUATRE CENT FRANCS).

ARRETE N°534, en date du 28 juillet 1975, pour la passation d'un contrat d'entretien concernant la machine comptable électronique entre la Commune de Saint-Denis et la Maison BLANCHE-BIRGER, pour la période du 1er janvier 1975 au 31 décembre 1975. - Montant du loyer : 7 260 F (SEPT MILLE DEUX CENT SOIXANTE FRANCS).

ARRETE N°535, en date du 28 juillet 1975, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM et GERARD d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à Madame ESPITALIER-NOEL Bertrand. - Montant de la note : 4 528,94 F (QUATRE MILLE CINQ CENT VINGT HUIT FRANCS QUATRE VINGT QUATORZE CENTIMES).

ARRETE N°539, en date du 31 juillet 1975, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM et GERARD d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant aux Etablissements DE JOUVANCOURT. - Montant de la note : 5 946,40 F (CINQ MILLE NEUF CENT QUARANTE SIX FRANCS QUARANTE CENTIMES).

ARRETE N°540, en date du 4 août 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur Michel LAURET, Gérant de la Société d'Imprimerie et d'Édition de l'Ouest. - Montant du marché : 160 000 F (CENT SOIXANTE MILLE FRANCS).

ARRETE N°541, en date du 4 août 1975, pour la passation d'un contrat de location entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur HOARAU Boniface Antoine. - Montant du loyer : 800/mois (HUIT CENT FRANCS).

ARRETE N°543, en date du 7 août 1975, portant passation d'une convention avec l'Office National des Forêts. - Montant des honoraires : 69 550 F (SOIXANTE NEUF MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS).

ARRETE N°546, en date du 14 août 1975, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM et GERARD d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant aux Consorts INGAR-LAW-THU. - Montant de la note : 1 847,80 F (MILLE HUIT CENT QUARANTE SEPT FRANCS QUATRE VINGT CENTIMES).

ARRETE N°547, en date du 14 août 1975, relatif à la concession du logement de fonction de Deux-Canons à Monsieur Christian DORSEUIL. - Montant du loyer : 500 F (CINQ CENT FRANCS).

ARRETE N°548, en date du 25 août 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et la Société Énergie Électrique de la Réunion. - Montant du marché : 102 437,61 F (CENT DEUX MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT FRANCS SOIXANTE ET UN CENTIMES).

ARRETE N°550, en date du 29 août 1975, relatif au paiement à la SEDRE d'un mémoire représentant les frais d'enregistrement des promesses de vente pour l'acquisition des terrains d'emprise du Boulevard de Ceinture Sud à Saint-Denis. - Montant de la dépense : 3 744 F (TROIS MILLE SEPT CENT QUARANTE QUATRE FRANCS).

ARRETE N°551, en date du 1er septembre 1975, relatif au paiement à Maîtres LEMERLE, ATECTAM et GERARD d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant aux Consorts DESAIFRES. - Montant de la note : 3 378,40 F (TROIS MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS QUARANTE CENTIMES).

ARRETE N°558, en date du 3 septembre 1975, portant remboursement à Monsieur BOYER Léonus d'une part du coût de l'extension payée par lui à Moufia Saint-Denis en 1971. - Montant de la dépense : 1 042,48 F (MILLE QUARANTE DEUX FRANCS QUARANTE HUIT CENTIMES).

ARRETE N°559, en date du 3 septembre 1975, relatif au paiement à Maîtres MACE, ZAMPIERO et ADOLFINI-SMADJA, d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant aux Consorts TECHER Maximin. - Montant de la note : 2 558,10 F (DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE HUIT FRANCS DIX CENTIMES).

ARRETE N°561, en date du 4 septembre 1975, pour la passation d'un marché entre la Commune de Saint-Denis et Monsieur CARPAYE Franchin. - Montant du marché : compris entre 69 550 F et 93 250 F.

ARRETE N°563, en date du 10 septembre 1975, relatif au renouvellement du contrat passé avec M. CHECKOURI Antoine pour l'exploitation d'une buvette au Barachois. - Montant de la redevance : 1 000 F/mois (MILLE FRANCS).

ARRETE N°564, en date du 10 septembre 1975, relatif au renouvellement du contrat passé avec Monsieur THIAW WING KAI André pour l'exploitation d'une buvette au Barachois. - Montant de la redevance : 800 F/mois (HUITCENT FRANCS).

ARRETE N°565, en date du 10 septembre 1975, pour la passation d'un contrat entre la Compagnie Générale d'Assurances (AFOI) et la Mairie de Saint-Denis. Montant de la dépense : 880,30 F (HUIT CENT QUATRE VINGT FRANCS TRENTE CENTIMES).

ARRETE N°566, en date du 10 septembre 1975, relatif à l'établissement d'une convention entre la Commune de Saint-Denis et le C. E. S. du Chaudron pour le fonctionnement de la Cantine.

ARRETE N°567, en date du 10 septembre 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré entre la Commune de Saint-Denis et la Maison SERCA à Saint-Denis (Réunion). - Montant du marché : 54 027,34 F (CINQUANTE QUATRE MILLE VINGT SEPT FRANCS TRENTE QUATRE CENTIMES).

ARRETE N°568, en date du 12 septembre 1975, pour la passation d'un marché de gré à gré pour la fourniture et la pose d'extincteurs dans les écoles. - Montant du marché : 79 615,30 F (SOIXANTE DIX NEUF MILLE SIX CENT QUINZE FRANCS TRENTE CENTIMES).

ARRETE N°569, en date du 22 septembre 1975, relatif au paiement à Maître VIDOT R. d'une note de frais pour l'établissement de l'acte de vente à la Commune d'un terrain appartenant à M. et MME WETLEY. - Montant de la note : 5 790,27 F (CINQ MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS VINGT SEPT CENTIMES).

ARRETE N°570, en date du 26 septembre 1975, pour la passation d'un contrat d'assurance entre la Commune de Saint-Denis et la "Créole". - Montant de la dépense : 65 216,69 F (SOIXANTE CINQ MILLE DEUX CENT SEIZE FRANCS SOIXANTE NEUF CENTIMES).

ARRETE N°571, en date du 29 septembre 1975, pour la passation d'un contrat d'assurance entre la Commune de Saint-Denis et la "Créole". - Montant de la dépense : 65 216,69 F (SOIXANTE CINQ MILLE DEUX CENT SEIZE FRANCS SOIXANTE NEUF CENTIMES).